

*Le Président*

N° 06337 / PR



Papeete, le 23 AOUT 2021

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

s/c Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française

Votre objet : « Océanisation » et promotion des cadres supérieurs dans notre Pays

Madame la Représentante,

Par lettre en date du 5 août 2021, vous m'interrogez sur la nomination de deux nouveaux directeurs généraux au sein des filiales de l'OPT, ONATi et Fare Rata.

Je me réjouis, au demeurant, que vous fassiez référence à la loi du Pays relative à la promotion et à la protection de l'emploi local qui semble être désormais votre bible alors que vous n'avez pas voté favorablement lors de son adoption par l'Assemblée de la Polynésie française.

Vous affirmez par ailleurs, que la Polynésie française « dispose d'un vivier de cadres compétents, expérimentés et formés pour nombre d'entre eux à l'étranger dans les meilleurs universités ».

Aucun de ceux qui seraient réellement disponibles, à ma connaissance, n'a fait acte de candidature pour intégrer l'OPT et ses filiales.

Comme vous le savez, les filiales ONATi et Fare Rata étaient dirigées par deux enfants du Pays, employés de longue date au sein du groupe.

Toutefois, le conseil d'administration de l'OPT qui s'est tenu le 16 juillet 2021 a pris connaissance des résultats inquiétants sur le plan financier, commercial et social, constatant des écarts significatifs pour ONATi et Fare Rata par rapport aux objectifs assignés du plan « Ambition 2020 ».

Sur le plan financier, la baisse récurrente des résultats et en particulier des parts de marché d'ONATi a interpellé les administrateurs.

Cette tendance a été malheureusement confirmée lors de la présentation au conseil de surveillance du 12 juillet dernier des comptes 2020 d'ONATi, puisque son résultat d'exploitation est en baisse de **973 millions de francs Pacifique, soit - 41%**.

Dans le même temps, pour la première fois les résultats financiers 2020 du principal concurrent d'ONATi sont positifs.

S'agissant de Fare Rata, le résultat d'exploitation 2020, hors subventions, est quasiment identique à 2019, soit un **déficit de 2,9 milliards** de francs Pacifique. L'équilibre est atteint grâce au soutien massif du Pays qui a attribué **une subvention** d'un montant de **1,7 milliard** de francs Pacifique contre **700 millions** de francs Pacifique en 2019, et l'OPT, via sa filiale ONATi, a attribué une subvention d'un montant de **1,237 milliard** de francs Pacifique.

Sur le plan commercial, l'image du Groupe est altérée par des décisions souvent inadéquates générant de l'insatisfaction des clients qui n'hésitent plus à communiquer dans les médias et sur les réseaux sociaux leur mécontentement. La médiatisation et la judiciarisation de la tarification des suscriptions des boîtes postales en est l'illustration.

Comme vous en faites état, le retard de mise en production du système d'information (SI) NOA, qui n'est toujours pas opérationnel à 100% à ce jour, ne permet pas à ONATi, pour l'heure, de proposer de nouvelles offres commerciales afin de reconquérir voire conquérir des parts de marchés.

De plus, l'absence de prise en considération de la téléphonie fixe et de l'Internet fixe dans le processus du SI NOA engendre des retards de mise en service des demandes des clients et parfois, les incite à s'orienter vers la concurrence.

Dans ce contexte, le réseau commercial du Groupe en subit les effets négatifs.

Sur ces points, vous m'interrogez pour savoir si je compte diligenter un audit relatif aux dysfonctionnements et procéder aux réformes qui s'imposent.

Madame, les constats que je viens de formuler étaient évidemment déjà portés à la connaissance des membres du conseil d'administration et des représentants du personnel.

L'OPT n'a pas attendu votre suggestion pour lancer un audit confié à un cabinet spécialisé. Le 28 mai 2021, en réponse aux conclusions de cet audit du bilan Ambition 2020, aux constats et aux projections inquiétantes des résultats des filiales Fare Rata et ONATi, aux constats liés au manque de réactivité et de discernement de leur management, le président du conseil d'administration a proposé des mesures concrètes et notamment la modification de la gouvernance des filiales du groupe comme suit :

- nomination de l'OPT à la présidence des SAS Fare Rata et ONATi impliquant la révocation des présidents en fonction depuis 2019 ;
- nomination de directeurs généraux pour assister le président dans la gestion des sociétés ;
- instauration d'un comité de pilotage en lieu et place des comités de surveillance.

Le conseil d'administration a validé le plan d'actions prioritaire présenté qui constitue la feuille de route de la nouvelle gouvernance.

Cette feuille de route comporte deux missions principales pour les nouveaux directeurs généraux.

Premièrement :

- conquérir et reconquérir de nouvelles parts de marché pour ONATi ;
- se développer et se diversifier pour Fare Rara ;
- améliorer le climat social des deux filiales ;
- amorcer et continuer les grands projets de développement du groupe OPT.

Deuxièmement, en prenant en compte l'océanisation des cadres :

- construire un vivier de compétences en interne dans lequel puiser ;
- repérer les collaborateurs à fort potentiel ;
- les faire monter en puissance en les formant et en les entraînant à devenir les futurs dirigeants des filiales OPT.

Les nouveaux directeurs ont donc pour mission de mettre en application cette feuille de route.

Il est vrai que ces deux nouveaux directeurs généraux ne sont pas des enfants du Pays. Mais ce sont des personnes de qualité qui sont des combattants venus insuffler une énergie nouvelle pour faire face à une situation difficile. Ils n'ont pas de contrat de travail et leur mandat est limité dans le temps à 3 ans.

Le nouveau directeur général de Fare Rata, monsieur Bruno Arbonel, contrairement à vos allégations méprisantes, est un expert reconnu pour des missions courtes en redressement d'entreprises. Il a exercé en France et à l'international pour des entreprises comme American Express, Expedia, American Airlines, Accord, etc.

Le nouveau directeur général d'ONATi, monsieur Thomas Lefebvre-Segard, a notamment travaillé comme responsable business plan et analyses économiques au cabinet français Wavestone, spécialisé dans la transformation des entreprises, et avait passé avant cela sept ans en responsabilités chez Bouygues Telecom. Comme vous le savez son précédent poste était à la direction de Vodafone, ce qui constitue pour ONATi un véritable atout.

La situation catastrophique du groupe OPT a nécessité que nous recrutions en urgence des personnes aux qualités indéniables et dont nous n'avons pas trouvé d'équivalent localement en termes de compétences.

Vous m'interrogez également sur le choix du recrutement du nouveau « dirigeant effectif » de la société MARARA Paiement par le Groupe OPT.

Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler le contexte de la création de cet établissement de paiement.

Après plusieurs échanges avec les services de l'Etat et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), il s'avère que les dispositions du code monétaire et financier portant sur les services financiers de l'OPT ne peuvent bénéficier à la société « SAS FARE RATA ».

Cette dernière exerce ainsi ses activités, de manière transitoire, jusqu'à l'obtention d'un agrément d'établissement de paiement de cette nouvelle filiale dédiée de l'OPT, la « SAS MARARA Paiement ».

Il est ainsi prévu, en concertation avec l'ACPR, que l'activité des services financiers de FARE RATA soit transférée à la « SAS MARARA Paiement ».

A ce titre, l'ACPR étudie et ratifie le profil du dirigeant devant assurer la direction effective de l'activité de l'établissement. Elle apprécie l'honorabilité, les connaissances, les compétences financières et surtout l'expérience de la personne concernée ainsi que sa disponibilité. Ces profils sont très spécifiques.

Le nouveau responsable, monsieur Philippe Marie, possède un parcours professionnel répondant pleinement à ce profil, puisqu'il a déjà occupé la fonction de Directeur général délégué au sein d'un établissement bancaire de la place, pendant plus de treize ans et, à ce titre, possédait une accréditation bancaire.

Son implantation locale, sa connaissance du tissu économique et le sens de son engagement lui permettront avec l'ensemble de son équipe de faire prospérer cet établissement de paiement.

Je sais, par ailleurs, que l'intégralité des quelques postes qui seront ouverts seront pourvus localement et Dieu sait que nous avons tous besoin de voir l'emploi redémarrer. Je connais, enfin, son attachement en ce sens.

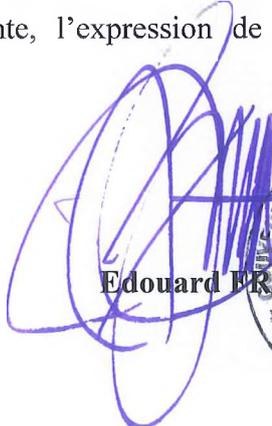
Madame, le critère du lieu de naissance n'est pas suffisant pour sélectionner des personnes aptes à redresser des entreprises en difficultés. Le conseil d'administration de l'OPT a fait le choix de privilégier l'expérience et les compétences, qui sont justement des conditions reconnues par notre loi sur la promotion de l'emploi local.

Vous n'êtes pas la seule, loin s'en faut, à défendre la promotion de l'emploi local. Je vous rappelle que c'est bien mon gouvernement et ma majorité qui ont porté cette loi dont les modalités d'application prennent forme, sous la houlette de la ministre du Travail, dans le dialogue avec les partenaires sociaux.

Vous aurez enfin constaté que les syndicats de l'OPT, pourtant assez sourcilieux en ce qui concerne les recrutements, ont parfaitement compris et accepté l'arrivée de ces directeurs dès lors que le PDG de l'Office leur en a expliqué les raisons.

J'espère qu'à la lumière des éléments que je viens de vous apporter vous apprécierez mieux les raisons de ces décisions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de ma considération distinguée.


Edouard FRITOU
